



VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

**Arrêté provisoire
Portant autorisation d'occupation du domaine public**

Rue Léon SALVA, avenue de la LIBERATION

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de la Route ;
- le Code Pénal ;
- La demande de la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et l'entreprise VIAFRANCE du 13/03/2025

Considérant que des travaux de requalification de la rue LABOUREUR vont être effectués pour le compte de la METROPOLE ROUEN NORMANDIE, par l'entreprise VIAFRANCE.

Considérant qu'une base vie va être installée sur le parking à l'angle de la rue Léon SALVA et l'avenue de la Libération.

Considérant que pour la bonne exécution de ce chantier, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement,

ARRETONS :

Article 1 : Du 17/03/2025 au 04/04/2025, le demandeur est autorisé à occuper temporairement le Domaine Public dans les conditions suivantes :

- ❖ Une base vie, clôture est autorisée à occuper le Domaine Public, sur le parking à l'angle de la rue Léon Salva et l'avenue de la Libération sur 4 places de stationnement.
- ❖ Le demandeur sera tenu responsable des accidents qui pourraient survenir du fait de l'occupation du domaine public.
- ❖ Le pétitionnaire assurera autant de fois que nécessaire le nettoyage des abords de la zone.
- ❖ La signalisation adéquate sera mise en place par le pétitionnaire, 48h00 avant l'occupation.

Article 2 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au sens de l'article R417.10 du Code de la Route, en lieu et place de la base vie.

Article 3 : La circulation des piétons doit être préservée en toute sécurité ainsi que l'approche des véhicules de secours. L'accès aux propriétés riveraines doit être maintenu.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, le 13 mars 2025
pour le Maire et par délégation
Frédéric CHARRIER
Maire,
Conseiller Départemental,
Alexis RAGACHE
Directeur des Services Techniques
et de l'Urbanismes